

AVIS DE LA CIRCULATION


Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange « GIO Run »

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 5 juin 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art 1^{er} :

Le vendredi 19 juin 2026, de 17h00 à 22h00, tout stationnement est interdit, à l'exception des véhicules impliqués à la manifestation, des deux côtés, dans le :

- Chemin Brommesheck, sur toute la longueur
- Chemin rural entre lieu-dit « Bouvent » et « Laangbesch »
- Rue des Champs, entre les maisons n°20 et n°35
- Rue Jongebëscher, sur toute la longueur

Cette disposition est indiquée par le signal routier C, 18 .

Art. 2 :

Pendant la même période, la route est barrée, à l'exception des véhicules impliqués dans la manifestation :
véhicules impliqués à la manifestation, des deux côtés, dans le :

- Chemin Brommesheck, sur toute la longueur
- Chemin rural entre lieu-dit « Bouvent » et « Laangbesch »
- Rue des Champs, entre les maisons n°20 et n°35
- Rue Jongebëscher, sur toute la longueur

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a .

Art. 3 :

Pendant la même période, il est obligatoire de contourner la manifestation.

Cette disposition est indiquée par le signal routier D, 2 .

Art. 4 :

Une signalisation adéquate sera mise en place



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Patrick CALMUS

Circuits prévus pour l'événement « GIO Run »



fig.1